

TARIFS HEBERGEMENT 2019

	2ème Trimestre 1er janvier au 31 mars 2019	3ème Trimestre 1er avril au 30 juin 2019	1er Trimestre 2 septembre au 31 décembre 2019	Total Annuel
Internat 4 nuitées (1)	446,88 €	297,92 €	595,84 €	1 340,64 €
Internat 5 nuitées (2)	482,73 €	321,82 €	643,64 €	1 448,19 €
Demi-pension 4 jours (3)	144,00 €	96,00 €	192,00 €	432,00 €
Demi-pension 5 jours (4)	168,60 €	112,40 €	224,80 €	505,80 €

Les forfaits de demi-pension et d'internat sont établis sur une base forfaitaire de 180 jours pour un forfait 5 jours et 144 jours pour un forfait 4 jours quel que soit le nombre de jours réels.

Les forfaits sont imposés par la région Nouvelle-Aquitaine. La fixation des tarifs ne dépend pas de l'établissement.

La région peut les faire évoluer dès le 1er janvier 2020

- 1 : le forfait "internat 4 nuitées" inclut les 3 repas quotidiens (petits-déjeuners, déjeuners, dîners) et les nuits du lundi au vendredi midi.
- 2 : le forfait "internat 5 nuitées" inclut les 3 repas quotidiens (petits-déjeuners, déjeuners, dîners) et les nuits du lundi au vendredi midi ainsi que la nuit du dimanche soir (pas de dîner)
- 3 : le forfait "demi-pension 4 jours" comprend uniquement les déjeuners des lundis mardis jeudis vendredis
- 4 : le forfait "demi-pension 5 jours" comprend uniquement les déjeuners du lundi au vendredi

Les créances de demi-pension et d'internat sont payables par carte bancaire (via le téléservice : codes envoyés par mail lors de l'émission de la facture du 1er trimestre), prélèvement en 10 fois (d'octobre à juin; juillet si régularisation) virement, chèque ou espèces,

En cas de difficultés financières, n'hésitez pas à contacter rapidement le service intendance ou l'assistance sociale du lycée